



F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél.: SUF. 21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

Bulletin mensuel

n° 56 - Juillet 1963

S O M M A I R E

- I - Les véritables intentions du pouvoir
- II - A propos du désarmement
- III - Le développement de notre syndicat en province
- IV - Informations

LES VERITABLES INTENTIONS DU POUVOIR

Le gouvernement gaulliste s'obstine à trouver une parade aux revendications des travailleurs qui exigent des conditions de vie satisfaisantes.

Il s'en prend actuellement aux agents qu'il rémunère, pensant que cela sera facile, surtout si, grâce à la radio, la télévision et la presse orchestrées, il peut diviser les travailleurs du secteur public et privé.

Chacun le sait, le gouvernement le dit, les travailleurs du secteur public sont parmi les plus défavorisés. Ceci dit, les pouvoirs publics offrent d'automne en printemps des rendez-vous au terme desquels, vu l'évolution de la situation économique des travailleurs, les mesures prises n'empêchent nullement la situation des salariés de l'Etat de se dégrader de plus en plus.

Pour le droit à une vie meilleure qu'on leur reconnaît mais qu'on ne leur donne pas, les travailleurs concernés n'ont plus qu'une solution en dernier ressort : la grève.

La réaction du gouvernement à cela montre qu'il n'entend pas leur accorder leur dû :

A plusieurs reprises (cheminots, RATP, navigation aérienne, agents des établissements de l'Education Nationale, ...) il a recours à la réquisition.

Face à la grève des mineurs, il brandit une fois de plus son ordonnance du 7 janvier 1959 relative à l'organisation de la défense et les réquisitionne par le fameux décret "fait à Colombey-les-deux-Eglises, le 3 mars 1963".

Nous connaissons la réponse des mineurs....

Ne s'avouant pas vaincu, le pouvoir veut s'armer d'une loi nouvelle et prend prétexte d'un préavis qui rendrait soi disant service aux usagers.

En fait, le préambule et les cinq articles de cette loi offrent au gouvernement une base officielle pour attaquer les syndicats.

Notamment, l'article 4 est particulièrement cynique, qui attente au statut des travailleurs de la fonction publique. Voici cet article :

"L'inobservation des dispositions de la présente loi entraîne l'application, sans autre formalité que la communication du dossier, des sanctions prévues par les statuts ou par les règles concernant les personnels intéressés. Toutefois, lorsque la révocation est prononcée à ce titre, elle ne peut l'être avec perte des droits à la retraite".

Cette dispositions élimine la consultation des Conseils de discipline prévue par le Statut, permet à l'autorité de sanctionner indistinctement et sans recours. Lorsqu'on sait que le gouvernement entend mettre les syndicats à la raison, nul doute subsiste sur l'avenir que pourrait avoir cet article si on laissait faire. C'est bien là une véritable atteinte à la liberté des travailleurs.

Ces textes ne suffiront pas, l'exemple des mineurs le montre, pour empêcher les travailleurs d'exiger leurs droits, mais il ne faut pas se cacher néanmoins que cela les gênera dans leur propre défense.

Comme cela n'est qu'une étape et que le pouvoir essaiera d'aller plus loin dans ce processus, il nous faut absolument nous battre résolument et en permanence pour éliminer ces textes antidémocratiques.

C'est en faisant droit aux besoins reconnus des travailleurs que le pouvoir n'obligera pas ceux-ci à recourir à la grève.

La véritable nature du pouvoir gaulliste et ses intentions sur lesquelles la CGT a, dès 1958, alerté les travailleurs, se manifestent de plus en plus clairement. C'est l'union de tous les travailleurs qui mettra en échec le pouvoir personnel au service des Banques et des grosses sociétés dans ses tentatives de réduire à néant les libertés syndicales.

A PROPOS DU DESARMEMENT

Le 1er juillet a eu lieu une réunion des représentants des syndicats de l'enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et des étudiants (UNEF, SGEN, FEN enseignement supérieur et chercheurs, CGT) afin d'organiser, dans l'Université, un colloque sur le désarmement. Ce colloque de deux jours devrait avoir lieu en février 1964.

Il s'agissait donc, dans cette première réunion, de décider les modalités d'une telle manifestation.

Le colloque sera placé sous le patronage d'un certain nombre de personnalités, qui doivent être pressenties. Il a, d'autre part, été arrêté le sujet des 5 communications qui pourraient être faites :

- 1 - La responsabilité des savants
- 2 - Le désarmement et les répercussions économiques
- 3 - Le désarmement et les relations internationales
- 4 - Le désarmement et les problèmes du tiers monde
- 5 - Les responsabilités françaises dans la situation actuelle.

Une nouvelle réunion a été prévue au mois de septembre afin de faire le point sur le comité de patronage et les rapporteurs des communications.

Ce colloque, très important, devra être préparé soigneusement dans tous les laboratoires du CNRS. Les syndicats de chercheurs et techniciens sont d'ores et déjà d'accord pour travailler ensemble à la bonne réussite de cette manifestation en faveur de la paix.

LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE SYNDICAT EN PROVINCE

Le premier bilan de l'activité du "Groupe de travail Province" décidé au dernier Congrès nous permet les plus grands espoirs quant au développement du syndicat dans les laboratoires de province, et surtout quant à leur fonctionnement local.

Si nous pouvions nous féliciter de la participation de plus en plus grande des camarades de province à nos Congrès annuels, il n'en restait pas moins que l'activité permanente du syndicat ne s'étendait pas suffisamment au delà de la région parisienne, à part quelques exceptions, et ceci malgré le nombre de nos adhérents en province.

Nous avons voulu donner ce bilan afin que chaque adhérent de province, même isolé sache qu'il peut maintenant être aidé, mais aussi nous aider à faire connaître notre syndicat, et à organiser les agents du CNRS où qu'ils soient, pour la défense de leurs intérêts.

Depuis le Congrès, trois visites ont été effectuées, à Marseille, à Lyon, à Grenoble, par des responsables nationaux. Des visites sont prévues dès la rentrée à Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nancy, Strasbourg et Montpellier, cela dans la mesure où nos camarades des sections intéressées prépareront les visites pour tirer le maximum de profit du déplacement d'un responsable syndical.

La liste des villes citées plus haut n'est pas limitative, notre syndicat étant prêt à faire les efforts nécessaires pour d'autres sections.

Ces visites ont une grande importance car elles permettent de réunir les agents d'un même laboratoire ou d'une Faculté avec soit un membre de la Commission paritaire, soit un camarade spécialisé sur telle ou telle question, et qui peut répondre à leurs problèmes. Ces réunions doivent évidemment être ouvertes à tous les non syndiqués.

De plus, une équipe de camarades a pour charge de suivre personnellement une section, de correspondre avec elle, et surtout de lui fournir renseignements, documentation et informations rapidement.

L'information rapide pour la province étant très importante, le groupe de travail édite un bulletin "Information Province", de style télégraphique mais donnant les informations essentielles très rapidement, les bulletins mensuels ronéotypés et imprimés du syndicat analysant plus profondément les questions. Dès la rentrée ce bulletin paraîtra avec une périodicité dépendant de la fréquence et de l'importance des informations.

Enfin le résultat des deux journées d'étude auxquelles ont participé sept camarades de Province est un encouragement à répéter cette méthode d'éducation syndicale. Nous envisageons d'ailleurs la possibilité de tenir de telles journées dans une région où plusieurs sections de province pourraient participer plus largement (par exemple Lyon, Villeurbanne, Grenoble) sans qu'intervienne l'inconvénient d'un déplacement à Paris.

En conclusion, nos camarades doivent nous faire connaître ce qu'ils pensent du travail du Groupe, et nous faire des suggestions pour rendre l'aide à la Province encore plus grande, c'est à dire rendre notre syndicat plus influent et par là-même assurer une action syndicale au CNRS encore plus efficace.

INFORMATIONS

Entrevue au CNRS

Le 16 juillet, Monsieur DRACH, Directeur adjoint du CNRS, a reçu les représentants des Chercheurs et des Techniciens et Administratifs sur les problèmes budgétaires et, en particulier, les problèmes relatifs aux personnels (créations de postes et amélioration des traitements).

Les propositions de notre plateforme intersyndicale ont été longuement examinées et, à cette occasion, réaffirmées par l'Intersyndicale.

Une nouvelle entrevue avec Monsieur JACQUINOT aura lieu en septembre.

- Avancement d'échelons

Depuis la paye de juin, il n'y a plus de retards dans l'application des avancements d'échelon.

Si donc votre situation d'échelon ne vous semble pas maintenant régularisée, signalez-le nous, il s'agit peut-être d'une anomalie nécessitant une intervention au CNRS.

- Changements de catégorie

Avec la paye de juillet, la plupart des changements de catégorie seront effectués, cependant un certain nombre de changements ne seront régularisés qu'en août.

- Rappels (arrêté du 6 mai)

Avec la paie de juillet, la régularisation de la situation des bénéficiaires des récentes mesures indiciaires sera complètement terminée.

- Fins de stage

Il y a de nombreux retards dans les décisions de fin de stage. L'administration élabore actuellement ces décisions et envisage de normaliser la situation pour septembre.

Il est à signaler que souvent des retards dans la décision de fin de stage proviennent de dossiers incomplets, l'agent n'ayant pas fait parvenir les renseignements demandés par l'administration.

Nous rappelons qu'il est de l'intérêt de l'agent de répondre, dès l'engagement, à la demande que les services du personnel lui adressent pour qu'il fournisse :

- une fiche d'état civil
- les copies certifiées conformes des diplômes
- les certificats de travail des précédents employeurs
- l'état signalétique des services militaires (pour les hommes) l'obtention de cet état nécessitant souvent du temps, il est utile de s'en préoccuper sans retard.

Il y a lieu également de s'assurer que, dès la fin du stage, le chef de service fasse parvenir son rapport, en l'absence duquel l'administration ne peut procéder à la décision de fin de stage.

- Possibilités de rachat pour la retraite vieillesse de sécurité sociale

(un décret n° 63-698 et un arrêté du 13 juillet 1963 (J.O. du 16 juillet) précisent les conditions d'application). Ces possibilités de rachat intéressent les catégories de salariés dont l'affiliation à la sécurité sociale a été rendue obligatoire ou possible postérieurement au 30 juin 1930 (travailleurs à domicile, personnes gardant des enfants, certains cadres etc...) et concernant la période comprise entre le 1er juillet 1930 et cette date d'affiliation.

Nous donnerons plus de détails sur ce sujet dans notre bulletin de septembre.